

.....

Unité-Progrès-Justice

CABINET

Arrêté N°2020.....207/MS/CAB
portant nomination d'un Coordonnateur du
comité sectoriel « santé » de lutte contre la
COVID-19.

LE MINISTRE DE LA SANTE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n°2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Vu le décret n°2020-0239/PRES du 30 mars 2020 instituant un état d'alerte sanitaire sur l'ensemble du territoire national ;
- Vu le décret n°2020-0326/PM/MATDC/MINEFID/MS/MFSNFAH/ du 04 mai 2020 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Comité National de Gestion de la Crise de la Pandémie du COVID-19 ;
- Vu l'arrêté n°2020-024/PM/CAB du 05 mai 2020 portant composition et fonctionnement du Secrétariat exécutif du Comité national de gestion de la Crise de la Pandémie du COVID-19 ;
- Vu l'arrêté n°2020-182/MS/CAB du 01 juin 2020 portant création, composition, attributions et fonctionnement du comité sectoriel de lutte contre la COVID-19 ;

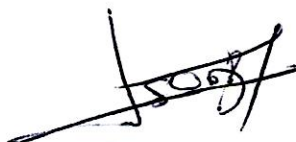
ARRETE

Article 1 : Monsieur Brice Wilried BICABA, Matricule 105 003 V, Médecin de santé publique, est nommé Coordonnateur du comité sectoriel « santé » de lutte contre la COVID-19. ✓

Article 2 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment l'arrêté n°2020-150/MS/CAB du 29 avril 2020 portant nomination d'un coordonnateur national par intérim de la lutte contre la pandémie de la COVID-19 et prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé. ✓

Article 3 : Le Secrétaire général est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature. ✓

Ouagadougou le, 26 JUIN 2020



Professeur Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO
Officier de l'Ordre de l'Etalon

Ampliations :

- Primature (ATCR)
- SG/MS
- Toutes directions centrales
- Toutes DRS
- Tous services rattachés
- DCMEF
- Solde
- Intéressé
- Archives/Chrono